

Le Parlement européen a procédé, au cours de la mandature qui s'achève, à la révision de plusieurs directives visant à améliorer la performance énergétique du parc immobilier public et à lutter contre la précarité énergétique. Les nouvelles mesures prévoient notamment de faire appel à l'investissement sous la forme de « mécanismes financiers, mesures incitatives et mobilisation des établissements financiers en faveur des rénovations énergétiques des bâtiments ». Jusqu'à présent cependant, les actions se sont concentrées sur certains types de bâtiments, notamment les écoles et les hôpitaux.

France Universités propose que les campus universitaires en Europe soient identifiés comme une cible prioritaire de la prochaine vague de rénovations énergétiques lourdes. Certains sont très anciens, d'autres ont été construits au cours des années 1960-70, quelques-uns très récemment. Ces grands groupes architecturaux permettent d'envisager une typologie qui facilitera une stratégie transnationale, fondée sur des démonstrateurs répliquables et généralisables. Sur le modèle du plan d'efficacité énergétique des campus 2030 (PEEC 2030), un outil de prospective financière patrimoniale développé par France Universités depuis plusieurs années, et une trajectoire de rénovation continue, associant les étudiantes et les étudiants eux-mêmes, pourront être mis en place.

⇒ **Faire des campus universitaires en Europe des démonstrateurs exemplaires de la transition écologique.**